



DEMANDE DE VISA COLOMBIE

MAJ 05.04.11

VSI ne peut malheureusement servir d'intermédiaire sauf pour les visas de service Pour les autres types de visas

La demande doit être obligatoirement déposée par l'intéressé ou un parent muni d'une procuration auprès du consulat

Tourisme uniquement : Les français n'ont pas besoin de visa si séjour inférieur à 30 jours.

Visa obligatoire si séjour en Tourisme supérieur à 30 jours ou pour tout motif autre que tourisme

Date de dernière mise à jour : 05/04/11

	Ressortissants Français
Documents à fournir	
AFFAIRES ou TEMPORAIRE DE TRAVAIL ou ONG	<ul style="list-style-type: none">- Passeport original valable 3 mois- Copie des 5 premières pages du passeport en 2 exemplaires- 2 Formulaires de demande de visa originaux complétés et signés- 3 Photos couleur récentes- 2 Copies du dernier visa colombien le cas échéant
VISA DE SERVICE Obtenus à l'Ambassade 22 rue de l'Elysées 75008 Paris	<ul style="list-style-type: none">- passeport de service- note verbale- 3 photos- Formulaire original en couleur Délai de 8 à 10 jours.
Autres visas	Renseignements sur www.embcolumbia.com
Informations complémentaires	<p style="text-align: center;">Consulat de Colombie 12 rue de Berri 75008 Paris Tél. : 01.53.93.9191 Fax : 01.42.89.92.92</p> <p style="text-align: center;"><u>Horaires d'ouverture du Consulat :</u> de 9h à 13h du Lundi au Vendredi</p> <p style="text-align: center;">Capitale : Bogota Langue officielle : Espagnol Monnaie locale : Peso colombien 1€ = 3250 COP Religions : Catholiques 95% Téléphone depuis la France : 00 57 Décalage horaire : 6h à 7h Durée du vol : environ 10h</p> <p>Santé : Traitement pour le paludisme et vaccin fièvre jaune recommandés</p>

--	--

Vous pouvez suivre vos dossiers en cours sur notre site : www.vsiclients.com

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19

www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

